

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

### Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 25 avril 2019

M. DUPORGE : Voilà, mes Chers Collègues, à titre tout à fait exceptionnel, je me retrouve à présider ce Conseil communautaire de ce soir puisque notre Président, Sylvain ROBERT a eu la douleur de perdre sa grand-mère et les obsèques de sa grand-mère ont lieu dans les Hautes-Alpes si j'ai bon souvenir, ce qui ne lui laisse pas le temps effectivement, et on peut le comprendre d'être présent ce soir parmi nous et en votre nom, bien évidemment, mes Chers Collègues, j'exprime mes sincères condoléances à notre Président Sylvain ROBERT. Mes Chers Collègues, je vais vous demander de bien vouloir vous lever un instant s'il vous plaît, pour rendre hommage à un artisan de cette Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, un homme qui a été maire de 1977 à 2001, maire de Loos-en-Gohelle qui a été typographe de métier, ce que j'ai appris, mais quand on sait après le parcours qu'il a fait en créant l'Artésienne, la SCOP puisqu'il était un ardent défenseur effectivement des coopératives ouvrières de production, vous avez compris que je parle de Marcel CARON qui, malheureusement nous a quittés à 89 ans, il est né en 1930, il nous a quittés le 15 avril dernier, c'était un grand personnage pour ceux qui ont partagé avec lui de nombreux combats, j'étais jeune à l'époque, je l'ai connu lorsqu'il était en exercice, je l'ai connu en particulier lorsqu'il a favorisé l'émergence aussi de tous les syndicats à vocation économique sur le Liévin, il a été aux côtés de Jean-Pierre KUCHEIDA d'ailleurs dans la création de ces syndicats aux côtés de Michel VANCAILLE, aux côtés d'Alain LEFEBVRE également et il était un homme de conviction, un homme de très grande conviction, c'est un homme qui était en avance sur son temps, son parcours l'a montré et en avance sur son temps en particulier aussi sur la défense du patrimoine minier, il avait bien compris avant beaucoup de monde que ce patrimoine, il fallait le sauvegarder et on lui doit effectivement le combat qui est aussi celui sur le 11/19 en grande partie et que son fils, ici présent, Jean-François bien évidemment la repris. Mon Cher Jean-François au nom de tous les conseillers communautaires, de toutes les personnes qui sont ici présentes, nous te présentons nos sincères condoléances bien évidemment à toi et à l'ensemble de la famille, les amis et c'est effectivement pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, une disparition tragique, nous t'exprimons nos sincères condoléances. Mes Chers Collègues, je vous propose de respecter une minute de silence, en l'hommage à Marcel CARON. Je vous remercie. Mes Chers Collègues, je vais donc en venir à l'ordre du jour de ce Conseil communautaire. Je voudrais d'abord excuser : M. Philippe LA GRANGE, M. Alain LEFEBVRE, M. Jacques JAKUBOSZCZAK, M. José EVRARD, M. Justin CLAIRET, MME Jeanne HOUZIAUX, MM Jean-Paul DECOURCELLES et Philippe RAYTER, MMES GERMA, OUBALAAID, Samia GACI et M. FRUCHART, M. BASSEZ et M. NAGLIK, MME JULLIARD et M. DRECQ, voilà pour les excusés.

M. TRONI : Président ?

M. DUPORGE : Oui, pardon.

M. TRONI : Est-ce qu'on pourrait excuser aussi M. Yves TERLAT s'il vous plaît, MME SCHIAVON et MME FALIVA ? On l'avait signalé mais apparemment...

M. DUPORGE : Très bien, mais moi je ne l'avais pas dans la liste mais si ça a été signalé, bien évidemment cela sera rajouté.

M. TRONI : Et juste pour vous signaler que le quorum est atteint avec les membres du Groupe Communiste.

M. DUPORGE : Merci, M. TRONI.

M. DUQUESNOY : Jean-Luc DAUCHY aussi Président, il est encore hospitalisé.

M. DUPORGE : Il est encore hospitalisé et bien bon rétablissement à lui. Voilà, le 1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour si vous le voulez bien, c'est le compte-rendu du précédent conseil communautaire. Est-ce que ce compte-rendu du conseil communautaire du 18 mars, appelle de votre part des observations ou des remarques ou est-ce que nous le validons ? Il est validé ? Très bien. Le deuxième point de l'ordre du jour, ce sont les décisions prises en vertu de la délégation confiée à notre Président. Y a-t-il là

également des observations ? Il n'y en a pas, donc le compte-rendu est validé. Projet de délibération n°1, je vais donc installer dans les fonctions de délégué représentant la commune de Pont-à-Vendin puisque vous le savez, Bernard OGIEZ a fait savoir sa volonté de ne plus siéger en tant qu'élu communautaire, il a déjà cédé son poste de maire, il a cette fois-ci dans la continuité voulu céder son poste d'élu communautaire. Nous allons donc installer comme conseiller communautaire son remplacement, il va peut-être se lever, c'est M. Alain LHOEZ. Bienvenu M. LHOEZ et donc nous vous installons officiellement comme conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Bienvenu en tout cas. On est d'accord là-dessus ? La délibération n°2, il s'agit de l'installation d'un membre du Bureau et comme il s'agit de remplacer là également M. Bernard OGIEZ, fort justement et quelque part naturellement, c'est donc M. Alain LHOEZ qui devient membre. Vous en êtes d'accord ? Pas de souci. La délibération n°3, c'est moi-même qui dois la rapporter sur le développement économique, je vous propose dans le cadre de la tenue de cet événementiel « ODYSSEE » qui va retracer les 10 années de l'existence d'EURALENS et bien de mettre à disposition gratuitement l'ancien logement de concierge et une partie des extérieurs du site du 11/19 pour tenir les différentes manifestations qui vont se tenir à cet endroit-là. Est-ce que vous êtes d'accord pour que cette mise à disposition de ces locaux soit mise à disposition gratuite, pas de problème ? Je vous en remercie. La délibération n°4, c'est M. Jean-François CARON qui rapporte.

M. CARON : Oui, donc il s'agit de désigner nos représentants en Bureau tout à l'heure on a voté le financement des 4 clusters et pour l'un d'entre eux, l'association Louvre Lens Vallée, il faut renouveler nos représentants, je vous propose les candidatures en membres titulaires de M. Thierry DAUBRESSE et de M. Philippe DUQUESNOY, en membres suppléants de M. Alain BAVAY et MME Catherine BECART.

M. DUPORGE : On est d'accord ? Pas de souci ? Le Groupe Communiste ne prend pas part au vote, précision nécessaire à apporter. Pas d'autre remarque ? Donc, en dehors du Groupe Communiste, on valide cette proposition, je vous remercie. Sur la délibération n°5, je vous propose de conventionner comme cela avait d'ailleurs déjà été fait avec la Région, des Hauts de France, le dispositif d'aides qui est apporté aux entreprises et je vous rappelle d'ailleurs que la CALL, la Communauté d'Agglomération cible ces interventions, d'abord sur le réseau de T.P.E. et de P.M.E. qui je le rappelle représente 85 % du tissu économique de ce territoire, sur l'émergence, la création et le développement des structures de l'ESS, (Economie Sociale et Solidaire) et le soutien aux commerçants et artisans comme d'ailleurs nous l'avons déjà fait par délibération le 18 décembre dernier et il serait complété également ce dispositif et bien sur l'attractivité de notre territoire, en particulier donc je propose de passer cette convention avec la Région des Hauts-de-France et de la reconduire quelque part. Est-ce que vous en êtes d'accord ? Oui, M. TRONI.

M. TRONI : Simplement sur la délibération 5 que l'on confirme bien qu'il s'agit d'aides en fonction de la création d'emplois et non pas de transfert d'emplois.

M. DUPORGE : C'est toujours de la création.

M. TRONI : Toujours de la création, ce n'est pas de la délocalisation.

M. DUPORGE : Tout à fait, c'est une précision importante à apporter. On est d'accord ? La délibération n°6, il s'agit dans le cadre de la réalisation d'un plan de mobilité sur la Zone Industrielle du Parc d'Activité de l'Alouette et bien de réaliser ce qu'on appelle un plan de mobilité, un plan de déplacement et donc de retenir un bureau d'études, il se trouve que ce bureau d'études, c'est le groupement de l'Université Catholique de Lille et le montant d'études serait de 36 000 € et dans le cadre de cette étude, il est sollicité par le Syndicat Mixte des Transports, une subvention de 10 000 €. Pas de souci là-dessus ? Oui, M. BAVAY.

M. BAVAY : Excusez-moi, j'étais occupé avec le Président par ailleurs. Je n'ai pas pu intervenir lors de la présentation de la délibération n°4 mais je pense qu'il y a eu une erreur, une inversion dans la retranscription, c'est Philippe DUQUESNOY qui est titulaire au Louvre Lens Vallée et moi j'en suis son suppléant.

M. DUPORGE : Alors, on rectifie, ça s'est fait entre vous, donc on ne pouvait pas être au courant. Bon allez, on inverse effectivement cette désignation, merci M. BAVAY de le préciser. Si vous en êtes d'accord, nous passons à la délibération n°7, cette fois-ci, c'est M. Jean-François CARON.

M. CARON : Donc, il s'agit dans le cadre de la déclinaison du Plan France Très Haut Débit, il est prévu qu'une convention formalise les engagements des uns et des autres entre l'Etat, les collectivités territoriales et l'opérateur Orange. Je vous rappelle que cette convention envisage la mise en œuvre du déploiement de la fibre jusqu'à l'habitation pour 100 % des logements avant fin 2020, voilà.

M. DUPORGE : M. SENECHAL.

M. SENECHAL : Monsieur le Président, est-ce que ça veut dire qu'on va d'abord terminer ce qui est commencé ? Avant de s'attaquer.... Moi j'attends toujours la fin, ça fait 2 ans et demi, ce n'est pas grave.

M. DUPORGE : Et vous êtes avec qui, vous ?

M. SENECHAL : Orange.

M. DUPORGE : C'est Orange aussi.

M. SENECHAL : Oui, peut-être qu'ils nous ont oubliés ! Je ne sais pas...

M. DUPORGE : Non, mais la stratégie de déploiement d'Orange est parfois difficile à comprendre.

M. SENECHAL : Il reste la mairie et les écoles, c'est vrai que les enfants ce n'est pas urgent !

M. DUPORGE : M. CARON, vous avez des éléments à apporter.

M. CARON : Non, la remarque de M. SENECHAL on se l'a fait tous, on a énormément de mal, bon il faut quand même rappeler qu'Orange finance cette opération donc ce n'est pas négligeable, ça n'a pas été pris sur le budget de l'agglo et ce n'était pas si simple mais la réalité, c'est qu'on a énormément de mal, je l'ai dit à plusieurs reprises à cette tribune, moi-même je n'ai jamais réussi à savoir à quel moment précis ça pourrait se faire dans ma commune, mais je sais qu'en gros, je serai le dernier mais à part ça, voilà. Donc, la situation, je veux dire du Vice-Président que je suis qui n'arrive pas à avoir d'éléments précis, je comprends qu'à Givenchy ce sera encore pire et c'est une de nos difficultés. Alors, ils ont des raisonnements techniques ça c'est sûr, ils ont des stratégies d'investissements en fonction de leurs clients et de là où il y a plus de demandes ou pas, ça c'est sûr. Je ne peux pas vous en dire plus, après je ne sais pas dans les salariés, dans les services ici comme c'est une question qui est récurrente si on peut vous répondre mais à titre personnel, je ne peux pas.

M. DUPORGE : Très bien, M. DELALEU.

M. DELALEU : Il faut toujours rappeler que c'est sous le Gouvernement SARKOZY qui a divisé la France en divers secteurs, entre le partage avec Free, SFR et Orange, Orange c'était nos deux départements et Orange s'était toujours engagé à ce que soit fibré dans toutes les communes d'ici 2020 et chaque année, on décale, on décale...Il a fibré tout ce qui lui rapportait, c'est-à-dire les concentrations de logements parce qu'il y avait plus de prises à vendre maintenant les communes rurales ça sera demain ou après-demain, c'est comme ça.

M. SENECHAL : Moi j'ai 90 %, je demande juste qu'on vienne finir.

M. DUPORGE : Il reste 10 %.

M. DELALEU : Toi tu as 90 % parce que l'ancien maire avec le SILDEC avait eu une volonté de le faire lui-même...

M. SENECHAL : Non, non.

M. DELALEU : Une partie.

M. SENECHAL : Si j'ai 90 % c'est seulement parce que la CALL et le Président ROBERT, se sont bougés pour qu'on vienne faire Givenchy.

M. DUPORGE : Alors, il y a deux interventions, celle de Jean LETOQUART et de Christian CHAMPIRE.

M. LETOQUART : Je pense qu'il faut rappeler que France Telecom n'est plus une entreprise publique et qu'on voit aujourd'hui ce que ça peut donner tout simplement, c'est que nous dans nos communes à Avion par exemple, on a l'exemple, ils sont venus vendre des prises là où il y en avait plus à vendre. Ils sont aussi venus tuer la concurrence, c'est-à-dire s'implanter où Numéricâble était déjà implanté et où on n'avait pas besoin d'eux et puis ils ont négligé à côté de ça puisque ce n'est pas une entreprise publique et qu'ils sont là pour faire des sous et pas pour nous rendre service, donc même s'ils prennent à leur charge, ils le font mais ce ne sont pas des philanthropes, ils le font parce que ça va leur rapporter derrière, ils sont allés chercher des marchés.

M. DUPORGE : Exactement, ils ont une dimension purement mercantile et je confirme sur Numéricâble puisque dans ma commune, il a fallu que mon prédécesseur mette un peu la main au portefeuille pour permettre à Numéricâble de pouvoir équiper l'ensemble de la commune et comme par hasard alors que jusqu'à présent Orange avait joué les absents et comme par hasard, voyant les clients petit à petit filaient sur leurs concurrents et bien comme par hasard, ils se sont mis à investir massivement sur la commune de Liévin et à câbler la commune. C'est une approche purement mercantile, je confirme et Jean-François CARON a raison, on n'arrive jamais à avoir d'informations sur la stratégie de déploiement d'Orange comme tu l'as dit Jean, l'entreprise publique est aujourd'hui bien loin. Christian.

M. CHAMPIRE : Moi ce n'est pas pour rassurer mes collègues des communes rurales, Grenay n'est même pas une commune rurale parce qu'il y a 0 % à Grenay par Orange et je suis assez surpris par la délibération parce que Orange ne m'a pas du tout garanti ça quand ils sont venus se présenter, c'est pour cela que je suis assez surpris de la convention, qui est présentée parce que pour eux, ce n'était pas avant 2021, fin 2021. 2020, ils assuraient d'avoir fibré la ville mais au porte à porte, ce qui est écrit sur la délibération, à l'habitation moi ils ne m'ont pas promis fin 2020 mais pas avant fin 2021 donc est-ce que c'est quelque chose qui est contraignant ces délibérations et qui les engagent ou est-ce que c'est juste pour faire plaisir parce qu'on est à un an des élections municipales et que du coup ils veulent essayer de donner au maire, un argument pour dire la ville va être fibrée mais moi je n'y crois pas du tout à cet engagement-là puisqu'ils m'ont dit exactement le contraire.

M. DUPORGE : Bon, là je ne peux pas te répondre Christian. Jean-François toi, tu as des éléments de réponse ?

M. CARON : Non, enfin je pense qu'on est sur une convention qui vient régulariser un dispositif qui doit exister et voilà dans le cadre conventionnel pour le coup. Je ne suis pas sûr du tout qu'il s'agisse d'une stratégie d'Orange, je ne pense pas que c'est d'eux que ça vient, simplement moi je rappelle juste, quand je rappelle qui finance c'est parce qu'il faut avoir la justice de le rappeler, le poids sur le budget de l'agglomération aurait été considérable mais le fait qu'ils ne le fassent absolument pas dans une logique philanthropique mais bien d'investissement dans un marché qui est rentable et qui peut leur être piqué par d'autres concurrents. Le fait qu'ils le fassent sur leur frais, je pense, je parle pour les services de l'agglomération mais ça me paraît assez logique, nous met un peu en difficulté d'exigence, puisque quelque part on ne met pas un euro. Donc, après une fois qu'on a dit tout ça, il y a leur raisonnement technique, je me répète avec ce que j'ai dit tout à l'heure moi ce que je peux proposer, c'est, on l'avait déjà demandé à plusieurs reprises, mais c'est de saisir, via les services de l'agglomération de faire un point de fond et de vous présenter lors du prochain conseil, un état actualisé de l'avancement de chacune des communes, qu'il s'agisse de celle de Givenchy où il reste 10 % à faire, de ceux qui en sont à 0 % et puis bien heureux ceux qui ont fini, voilà mais de toute façon, il fallait bien que des communes passent avant d'autres fatalement et qu'au prochain conseil, on essaye de vous présenter ça de la manière la plus transparente possible. Il n'y a aucune volonté de notre côté de cacher quoique ce soit.

M. DUPORGE : Alain.

M. ROGER : Alors, Jean-François tu es très optimiste parce que moi, j'ai rencontré la Direction d'Orange il y a quelque temps, je leur ai demandé qu'ils me fournissent un état des lieux sur ma commune, à savoir ce qui était fibré et ce qui n'était pas fibré, ils sont incapables de le fournir donc par

contre, ce qui serait peut-être judicieux, c'est de demander à la Direction d'Orange de venir soit en Bureau, soit en Conseil....

M. DUPORGE : Je suis d'accord.

M. ROGER : Parce que je pense qu'on a énormément de questions à leur poser concernant la fibre sur nos communes.

M. DUPORGE : Alors, mes Chers Collègues, je vous propose en fonction de la nature de ce débat fort intéressant, je rappelle quand même que nous allons être signataires d'une convention donc à partir du moment où on signe quelque chose, je pense qu'on a quand même un certain nombre d'exigences parce que c'est vrai qu'on n'y met pas d'argent mais en tout cas un certain nombre d'informations et de communications à obtenir. Je propose donc pour faire suite à ta proposition Alain, que nous invitons le Directeur d'Orange afin qu'il vienne avec ses équipes ici rapporter un plan de déploiement du Haut Débit sur notre territoire afin qu'on puisse l'interroger et voir où Orange en sera sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Est-ce que vous en êtes d'accord ? On fait ça, donc nous invitons au prochain bureau le Directeur d'Orange. Bien, on passe la délibération, c'est bon ? Je propose de la voter, sous réserve que le Directeur vienne à la prochaine réunion de Bureau pour ne pas retarder ce déploiement de la fibre. On en est d'accord, oui ? Donc, le Groupe Communiste s'abstient ? Même sous réserve de ?... Bon, donc on note l'abstention du Groupe Communiste, il n'y a pas d'autre abstention, on est d'accord ? Je vous remercie. M. François LEMAIRE, l'aire d'accueil des gens du voyage.

M. LEMAIRE : Oui, merci Monsieur le Président. Cette fois, c'est une bonne nouvelle mes Chers Collègues et incontestablement un soulagement pour nous tous puisque nous allons enfin remplir nos obligations au regard du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage et quand je dis « nous », j'associe bien évidemment nos collègues de la C.A.H.C. et ce grâce à la bonne volonté, je tiens à le souligner ce soir, grâce à la bonne volonté de la municipalité de Billy-Montigny et de son maire en particulier que je tiens à remercier puisque la commune a accepté de mettre à disposition des terrains, ce qui représente une superficie d'à peu près 4 hectares, lesquels vont nécessiter des travaux de viabilisation de l'ordre de 235 000 € qui seront pris en charge au 2/3 par notre Communauté d'Agglomération et 1/3 par la CAHC, le tout devrait être opérationnel pour la fin du mois de juin. La délibération qui vous est proposée est donc d'approuver la création de cette aire de grand passage, je pense sincèrement que personne ne s'y opposera puisque cela nous permettra enfin de mettre en œuvre les procédures d'expulsion accélérées comme on nous les présente, du moins une procédure d'expulsion beaucoup plus rapide. J'en profite Président, pour vous signaler qu'une petite erreur s'est glissée dans la délibération puisqu'il y a eu une inversion entre le nombre de places précisées sur les aires d'accueil entre l'aire de Loos-en-Gohelle et de Grenay.

M. DUPORGE : Très bien, je m'associe et je pense qu'on s'associe tous, Chers Collègues, aux remerciements exprimés ici au maire de Billy-Montigny. Bruno, merci parce que ça nous délivre d'un problème qui était important et donc voilà, on va être aujourd'hui en conformité avec le Schéma Départemental donc au nom de tout le Conseil Communautaire merci de ta position. Tu souhaitais ajouter ?

M. TRONI : Simplement, on se bat depuis assez longtemps pour créer ces aires d'accueil pour les gens du voyage, donc à un moment donné, il faut qu'on avance. On vous l'a dit, c'est un terrain qui sera provisoire puisque c'est un terrain qui était prévu à la construction mais pour l'instant, c'est vrai qu'on n'a pas développé notre projet plus que ça donc ça sera mis à disposition. Il faut aussi savoir qu'on est un peu limitrophe avec Fouquières-lez-Lens puisque même si tout va se passer sur Billy-Montigny, la rue est également sur Fouquières-lez-Lens et ils seront aussi impactés à un moment donné par le passage de quelques caravanes mais la solidarité fait qu'il faut avancer et de temps en temps, il faut prendre les décisions et on sera l'expliquer à notre population puisque ce sont aussi des gens qui doivent vivre normalement comme tout le monde et avoir la possibilité de s'arrêter quand ils en ont besoin. Donc, voilà, on fait cet effort-là mais je pense que c'est bien pour tout le monde.

M. DUPORGE : Tout à fait, on me signale Bruno, Bertrand LOUCHARTE me signale que pour l'instant il y aurait deux passages prévus sur cette aire, c'est peut-être un peu plus mais en tout cas deux sont sollicités.

M. TRONI : Qu'on soit bien d'accord, Président, c'est qu'il y ait tous les moyens qui soient mis pour que ça ne reste qu'une aire de grand passage et pas une aire permanente.

M. DUPORGE : Bien évidemment.

M. TRONI : Parce que sinon, ça ne va pas le faire.

M. DUPORGE : C'est comme cela que les choses ont été entendues. Christian.

M. CHAMPIRE : Donc félicitation à la petite commune de l'agglo d'avoir trouvé les 4 hectares nécessaires, simplement j'ai entendu deux fois que ça allait nous mettre en conformité avec le Schéma Départemental avec celui de 2012 certainement mais avec celui de 2019 qui était proposé par le Préfet, il fallait une aire permanente supplémentaire.

M. DUPORGE : Non, semble-t-il.

M. CHAMPIRE : Pardon, je finis et après tu pourras me répondre, c'est ce qui était soumis à la délibération à nos conseils municipaux, il y avait une 5<sup>ème</sup> aire qui était demandée et puis il y avait la sédentarisation des gens du voyage de pouvoir trouver des logements et travailler à leur sédentarisation donc si on veut être conforme en conformité, il faudra remplir tous ces points-là parce qu'on sait bien que, si l'aire de grand passage sert bien pour une aire de grand passage, on a quand même 180 caravanes qui sont sur l'arrondissement et ce n'est pas les 100 places de la C.A.H.C. qui vont permettre de résorber la situation et qu'il faut aussi que l'agglo fasse la 5<sup>ème</sup> aire. Alors après on peut faire de la magie et dire qu'ils vont disparaître comme ça du jour au lendemain mais on sait que ce n'est pas vrai et qu'on a besoin de créer cette aire même si le Préfet après revient sur ses engagements, mais n'empêche que les services de Police, quand on les a vus à la Sous-Préfecture, à chaque fois ils nous disent c'est 150 à 180 caravanes, il y a 100 places qui sont prévues sur la C.A.H.C. à réaliser, il va en manquer.

M. DUPORGE : Alors semble-t-il, je le dis au conditionnel, dans le dernier document présenté pour faire suite d'ailleurs à l'expression d'un certain nombre d'élus du territoire, l'aire supplémentaire ne serait plus sollicitée donc les 114 places actuelles déjà aménagées, suffiraient. Par contre, sur l'habitat adapté, là il y avait 60 places d'habitat adapté qui étaient inscrites dans un précédent document, le nombre aurait été réduit à 40, prenant en compte la difficulté de pouvoir réaliser 60 places d'un coup, donc ça a été réduit à 40. C'est à moitié vrai, il reste le problème de l'habitat adapté qui serait à régler et je sais qu'il y a des opérateurs qui y travaillent aujourd'hui.

M. CHAMPIRE : Laurent, on a vu en 2012, on remplissait les conditions, sauf que du coup on avait quand même des gens du voyage qui s'installaient illégalement, si réellement on ne met pas en face des gens qui existent, pas des chiffres, pas des statistiques, pas des aménagements qu'on fait d'une fois sur l'autre, mais de la réalité quotidienne que nous vivons. Je pense que Jean-François en ce moment, il a des caravanes qui sont installées sur son territoire, à Mazingarbe, il y en a eu aussi, à Sains-en-Gohelle. J'attends bien sûr la première installation illégale sur Grenay prochainement. On est tous conscients de la situation donc ne nous cachons pas derrière un Schéma directeur qui sous-estime les besoins et créons cette 5<sup>ème</sup> aire parce qu'on sait que même avec cette 5<sup>ème</sup> aire, on n'aura pas beaucoup de marge de manœuvre et qu'on aura quand même des installations illégales. Il en va de notre sécurité à tous et de nos populations, de nos habitants, habitants voyageurs et habitants sédentaires qui n'en peuvent plus de voir des installations illégales.

M. DUPORGE : Je pense que quand on se mettra déjà en conformité avec le Schéma, voilà on aura fait un grand pas en avant, ça permettra de faire jouer les dispositifs réglementaires qui sont prévus à cet effet. Je rappelle aussi que s'il y a peut-être une pression supplémentaire sur notre territoire, c'est parce que d'autres territoires ne sont eux-mêmes pas en conformité et que lorsqu'ils se mettront en conformité ces territoires, peut-être qu'on n'aura pas ces problèmes aujourd'hui qu'on peut rencontrer sur le territoire de la CALL, voilà. Donc, je le répète dans le dernier document présenté au Schéma Départemental sur les aires d'accueil nous sommes désormais en conformité en nombre de places. Nous allons l'être grâce à Billy-Montigny sur l'aire de grand passage, reste à régler, mais je sais que les bailleurs y travaillent, un certain nombre de bailleurs, je sais que Pas-de-Calais Habitat en partie y travaille, on est en train de regarder les problèmes d'habitat adapté et je pense qu'on pourra régler ce problème des 40 places. M. CARON.

M. CARON : Avec Christian, on intervient régulièrement sur ce sujet puisqu'on fait partie de ceux qui ont pas mal d'aires, on va dire ça comme ça. Sur les 5 ou 6 de l'agglomération, il y en a 2 à Loos-en-Gohelle donc on a donné mais ce qui n'empêche pas de dire super merci à Bruno parce que bon.... Ceci dit sur les aires ça se passe bien, il faut quand même le redire, c'est une solution qui est intelligente parce qu'il y a les conditions d'hygiène, il y a des conditions de paiement, il y a une gestion donc je pense que c'est important de le dire. Ce n'est pas parce que la commune de Loos-en-Gohelle a 2 aires qu'elle n'a plus de gens du voyage, nous avons actuellement 2 endroits en situation, 2 donc un stade et le site du 11/19 qui a semble-t-il été évacué, ce qui veut dire qu'effectivement, bon d'abord c'est absolument injuste, profondément injuste parce que les gens de Loos disent et bien à quoi ça sert qu'on ait fait des aires ? Si on a régulièrement....Mais ce serait vrai dans n'importe quelle de vos communes, ce n'est pas pour parler de manière particulière, ça nous concerne tous. Moi, du coup la question que je voudrais poser alors je partage que ce que dit Christian, je pense qu'il faudrait qu'on augmente notre dotation en place, j'avais d'ailleurs formulé que l'aire de Quadraparc pourrait être étendue, ça peut être une piste assez simple puisque ça fonctionne bien, bon c'est une piste. Non, moi la question que je me pose, c'est : est-ce que avec cette décision que nous prenons ce soir, le Préfet à partir de maintenant va procéder aux expulsions ? Parce que si on attend la livraison, moi j'aimerais bien savoir à quel horizon, on peut avoir l'intervention des forces de police ? C'est quand même extrêmement important. Quand vous avez des tournois de foot annulés à Mazingarbe, je me rappelle de ce qui s'est passé à Mazingarbe et qu'on a un Préfet, après il est dans sa position, c'est sûr qu'on n'est pas en règle et quoiqu'il arrive, n'envoie pas la police, moi j'avais raconté cette histoire. Un jour, je me suis assis sur une route parce qu'ils voulaient rentrer dans une zone et j'étais arrivé le premier, voilà je me suis assis au milieu de la route et ils étaient je ne sais plus combien de caravanes, ils se sont approchés à 50 cm de moi avec un fourgon. Je n'ai pas bougé, le fourgon ne m'a pas écrasé sinon je ne serais pas là, les policiers sont arrivés, personne n'est intervenu. Finalement, ils sont repartis au bout de deux heures où je n'ai pas quitté le macadam et quand ils sont partis, il y a un habitant qui m'a appelé : « il m'a dit, Monsieur le Maire, si ils s'étaient approchés de vous, regardez », il avait sorti son fusil qui était dans un petit garage et il avait dit : « moi, je leur tirais dedans ». Un jour ça va arriver, ça a failli arriver à Mazingarbe et puis à Hulluch, à Hulluch il y a eu du sang, il y a eu des blessés. Donc, on est sur un sujet qui est quand même particulièrement lourd et là, grand merci pour cette aire. A partir de quand on aura la capacité de mobiliser les forces de police dès l'installation ? C'est ça le sujet.

M. DUPORGE : Je n'ai pas d'élément de réponse avec certitude, normalement aujourd'hui avec la réalisation de cette aire de grand passage, le Préfet va pouvoir ordonner l'expulsion. Maintenant, on va se dire parfois les choses, ce qu'il faut parfois pouvoir mobiliser pour expulser, ce sont les forces de police suffisantes et moi je le sais puisqu'à plusieurs occasions, j'ai été confronté à ce problème-là, malheureusement parfois le Préfet n'a pas à sa disposition les forces de police suffisantes pour procéder aux expulsions sur ce sujet-là, mais sur le plan réglementaire normalement, il a la capacité de pouvoir intervenir.

M. DUQUESNOY : Moi, je dois citer un autre cas, tu dis que tu n'as pas été bousculé mais j'ai une de mes policières municipales qui a été en arrêt pendant 6 mois quand même pour avoir été bousculée justement par ces gens du voyage. Une seconde fois, nous avons empêché parce que nous avons pris le même principe que toi, Jean-François et puis 3,4 heures après de résistance, c'est le Sous-Préfet qui m'a appelé pour me dire, laissez les rentrer parce que vous créez des embouteillages sur le rond-point où il y a LECLERC. Voilà aussi, donc c'est vrai que si on attend que cette aire soit véritablement en installation, qu'elle soit opérationnelle, on va garder les 100 que j'ai actuellement sur ma commune. Voilà, c'est vraiment problématique, j'espère que cette délibération qui sera passée motivera peut-être ses propres réactions, c'est-à-dire dès demain lorsque ça sera voté.

M. DUPORGE : On nous l'a bien souvent mis dans les dents comme on dit, en disant : « vous n'êtes pas en conformité » donc nous le sommes et j'espère qu'on pourra compter sur le soutien de l'Etat lorsqu'il y aura des expulsions à faire. Mes Chers Collègues, on vote cette délibération. On est tous d'accord ? Pas d'obstacle particulier ? Et bien, je vous remercie, nous passons à la 9<sup>ème</sup> délibération, c'est M. Dominique ROBILLART.

M. ROBILLART : Oui, merci Président, il vous est proposé d'adopter le programme d'actions du Système Alimentaire Territorial Durable de la C.A.L.L. qui constitue le cadre stratégique d'intervention de l'agglomération sur sa politique agricole et alimentaire. Alors cette démarche a été engagée début

2018 donc je remercierai aussi Jean-François CARON avec lequel on a travaillé et les services plus d'un an sur ce projet quand même structurant sur notre territoire avec le soutien de l'A.M.O. extracités qui s'est appuyé sur un important travail d'animation, plus de 40 structures sollicitées dont 23 communes, 250 personnes consultées lors d'enquête auprès des habitants, agriculteurs et entreprises locales et ateliers de travail. Donc 4 axes majeurs ont été définis, répartis en plus de 70 propositions d'actions afin de mener à bien cette politique, l'apprentissage de la transition vers des productions agricoles locales bio, la mobilisation des agriculteurs, le déploiement d'outils, lieu de stockage, la transformation, les points de vente permettant de garder la valeur ajoutée sur notre territoire, le foncier en vue de favoriser le maintien, l'installation et la transmission des productions locales et bio, la restauration à domicile en vue de favoriser la rencontre offre/ demande et de fédérer les acteurs de la commande publique et la sensibilisation des consommateurs en vue de promouvoir le local bio et renforcer l'éducation alimentaire et lutter contre la précarité alimentaire. Un axe transversal concerne également le développement de la gouvernance instaurée lors de la phase d'études. La qualité du projet, lui a valu d'être lauréat du programme national de l'alimentation 2018-2019 donc sur plus de 200 candidats, 30 lauréats en nationaux qui nous a permis d'avoir 50 000 € de subvention. Il est également en cours d'instruction favorable au titre du Plan Bio 2019 donc 215 000 € en fonctionnement pour les actions de promotion, de conventionnement et d'ingénierie externe et 600 000 € en investissement pour le financement de projets structurants, je pense notamment à l'Ecopole des Anges Gardins, sont proposés pour la mise en œuvre de cette première programmation qui couvre les années 2019 et 2020, voilà Monsieur le Président.

M. DUPORGE : Merci M. ROBILLART et bravo pour le travail qui a été réalisé. M. CARON, vous avez peut-être quelque chose à rajouter, vous qui avez beaucoup travaillé aussi sur la question.

M. CARON : Je pense que ce qui a été dit en parlant d'animation, c'est qu'il y a des consommateurs qui cherchent du local et du bio dans des conditions financières acceptables. Il y a des agriculteurs qui aimeraient changer leur méthode mais ils disent où est le marché et comment ça peut se structurer, il y a les intermédiaires au milieu qui disent : « et bien nous, quand vous serez au carré », je prends l'exemple d'un abattoir qui nous avait été cité, si on n'a pas d'abattoir bio, il faut faire 150 km pour avoir la certification, et bien on n'y va pas et on n'a pas forcément de déclenchement de circuit court. Donc, dans ce travail qui a été fait, je pense que, Dominique l'a dit mais les services de l'agglomération ont fait un super travail d'animation vraiment il faut le dire ici. On a des agriculteurs qui sont contents, on a des communes qui sont contentes et on va pouvoir développer des filières économiques agricoles dans notre agglomération et d'ailleurs je me permets de signaler, Dominique ne le fait pas, il parle au nom de tout le monde mais il est représentant d'une des communes rurales. Je pense que c'est une des opportunités pour les communes rurales de notre agglomération de créer des jonctions avec les communes plus urbaines. Dans l'exemple de Loos-en-Gohelle, nous on est un peu les deux, à 800 hectares de surface agricole utile c'est beaucoup, on a une bascule du nombre d'agriculteurs vers le bio et le circuit court qui est impressionnante. On est à plus de 100 hectares et apparemment ça va monter avec 3 nouvelles exploitations qui basculent et ces gens-là vont vendre leurs produits dans l'agglomération pour une bonne part, pas que, parce que le blé ça part dans l'industriel et donc je pense que là, il y a quelque chose de l'ordre de la bonne intelligence, ça ne coûte quasiment rien quoi en plus parce que c'est le marché qui va faire qu'en supprimant des intermédiaires, le court et le bio vont devenir intéressants donc je pense que cette politique-là parce qu'elle va permettre d'entretenir notre espace rural par la possibilité d'alimenter nos cantines sans pesticides par les marchés économiques qui en découlent, je pense que c'est vraiment beaucoup d'intérêts pour très très peu d'argent investi, voilà. Oui, c'est une belle politique.

M. DUPORGE : Bravo en tout cas. Bruno.

M. TRONI : Si on pouvait rajouter quand on parle d'agriculture périurbaine le mot périurbaine et urbaine, non c'est important parce que Bernard me disait qu'il y avait eu un débat au Conseil Régional et à partir du moment où on ne précisait pas qu'on pouvait le faire également au niveau urbain, les dossiers ne passaient pas parce qu'on restait sur le périurbain, donc si on pouvait le rajouter....

M. DUPORGE : C'est une précision importante.

M. TRONI : Certaines cultures qui peuvent être faites sur des petits terrains et parfois il y a des dents creuses en centre-ville ou parmi certaines communes qui pourraient être réutilisées à ça.



M. DUPORGE : Donc, on remodifiera la délibération en conséquence, il vaut mieux le prévoir. Mes Chers Collègues, y a-t-il d'autres interventions ? Non, et bien, écoutez, est-ce qu'elle est votée cette délibération ? Pas de souci particulier, je vous remercie. Nous passons à la délibération suivante, c'est toujours M. Dominique ROBILLART.

M. ROBILLART : Oui, Président, délibération qui concerne le quartier Jean Jaurès, la bande sud avec la réalisation, la coordination des opérations de ce quartier. Donc, ce site est un site stratégique qui se situe près du centre de conservation des œuvres du Louvre qui doit être livré en 2019. A ce titre donc, la Communauté d'Agglomération doit engager des études de maîtrise d'œuvre et des travaux afin d'offrir un espace de transition avec les limites sud du centre de conservation et de la rue du Berry à Liévin. Donc, la ville de Liévin, de son côté, doit lancer aussi l'aménagement de cette opération dite « Jean Jaurès » avec un projet qui développera à terme environ 200 logements et donc ces deux sites liaisonnés par la rue du Berry doivent pouvoir communiquer réciproquement. Aussi, il est proposé une maîtrise d'ouvrage commune qui nous semble opportune afin de mutualiser les compétences. Donc, le coût complet de la réalisation de l'opération est estimé à environ 4 694 840 € dont 1 243 300 € maximum à charge de la Communauté d'Agglomération pour la réalisation du parc linéaire de la bande sud. Il vous est donc proposé d'approuver le principe de la délégation de maîtrise d'ouvrage au titre de la ville de Liévin et d'autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la ville de Liévin. Voilà Président.

M. DUPORGE : Merci M. ROBILLART. Observations mes Chers Collègues ? Non, et bien merci. Il semblerait que ce soit le Ministre de la Culture qui vienne d'inaugurer ce Pôle de conservation du Louvre au mois d'octobre mais je n'ai plus la date surtout bien évidemment cela reste à confirmer. Pas de problème particulier ? Vas-y Christian.

M. CHAMPIRE : La dernière fois, c'était déjà le Ministre de la Culture qui devait venir et puis il y a un grand écrivain français qui a cassé sa pipe et n'a pas pu venir donc on souhaite longue vie à tous les écrivains français.

M. DUPORGE : Bien, je vous remercie. Nous passons à la délibération n°11 et c'est toujours Dominique ROBILLART.

M. ROBILLART : Donc, Président, une délibération qui était attendue par certains maires, qui concerne la Chaîne des Parcs et l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération pour l'édification du Parc « Arc Nord », ça c'est plus une, je dirais une dénomination pour l'instant technique. En 2018, donc le Pôle Métropolitain de l'Artois qui pilote cette démarche à l'échelle des 3 agglos du Bassin Minier a souhaité actualiser son schéma directeur, au regard des modifications de périmètre de l'intercommunalité et suite à des demandes d'intégration de nouveaux espaces au sein de la Chaîne des Parcs. A ce titre, donc la Communauté d'Agglomération a sollicité auprès du P.M.A. donc l'intégration dans la Chaîne des Parcs, des sites remarquables des 5 communes de Harnes, Annay-sous-Lens, Estevelles, Meurchin et Pont-à-Vendin, sur lesquels les maires ont engagé une démarche commune. Une étude de cas réalisée par le paysagiste Michel DESVIGNE qui permettra dans les prochaines semaines de mieux définir le projet et ses conditions de réussite. Il est proposé que la Communauté d'Agglomération intègre ce projet dans le cadre de son projet de territoire et accompagne dans des modalités qui restent à définir la réalisation de ce futur parc structurant pour la Chaîne des Parcs et qui fermera la boucle. L'objet de cette délibération à approuver la constitution d'un ensemble cohérent associant les Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et Hénin-Carvin, les 8 communes concernées en vue de l'édification de ce futur Parc Arc Nord tel que validé par le Conseil Syndical du Pôle Métropolitain et approuver l'intégration comme un projet structurant du Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et approuver le principe bien entendu des modalités politiques, juridiques, techniques et financières d'une mobilisation de la CALL pour garantir le succès de ce projet.

M. DUPORGE : Merci M. ROBILLART. Donc les maires de Harnes, Annay, Estevelles, Meurchin, Pont-à-Vendin. Observations, satisfaction ?

M. SZABO : Cette délibération pour nous, est à la fois un aboutissement et une étape. Un aboutissement parce qu'elle démontre la volonté de 5 municipalités et de petites communes, 5 municipalités, 5 maires à vouloir travailler ensemble sur le terrain à la transformation de notre territoire et je pense que c'est un message important qu'on envoie aussi et puis c'est une étape parce

qu'évidemment on a besoin de l'accompagnement aujourd'hui de la CALL, de l'Agglo, de la C.A.H.C. aussi pour passer de l'intention à la réalité, de la réflexion, des études, aux études de programmation pour évidemment aller chercher les financements, les financements européens qui vont nous permettre de mettre en œuvre ce nouveau parc et un parc que je considère comme majeur, on pourrait dire que c'est le parc qui va relier les parcs, 20 km de cheminement qui seraient aménagés pour valoriser des sites déjà identifiés et remarquables mais qui vont permettre aussi l'interconnexion avec la Centralité, les Berges de la Souchez, Marcel CABIDDU, ce qui se passe sur la C.A.H.C. et puis aussi le parc des portes du Nord au niveau de la MEL. Donc, c'est un projet ambitieux, il nous reste beaucoup de travail, on va avoir besoin de tout le monde, en particulier des services de l'Agglo, que je remercie ici.

M. DUPORGE : D'autres interventions là-dessus ? Non, écoutez, mes Chers Amis, donc je mets au vote cette délibération qui effectivement est structurante sur le territoire et qui participe au changement d'images et à l'attractivité de ce territoire et je note d'ailleurs au gré des conseils communautaires et des délibérations qui sont passées, combien ce changement d'images, cette attractivité est en train de se renforcer à vitesse accélérée, je ne peux que vous en féliciter, nous sommes sur le bon chemin. Pas de souci là-dessus ? Je vous remercie. La délibération n°12, M. BLANCART, c'est à vous.

M. BLANCART : Oui, j'étais assez étonné mais je suppose que c'est au titre de Vice-Président « aux eaux » que j'interviens. En France, les établissements publics ou privés détenant des espèces non domestiques en captivité se doivent de procéder à leur identification sur une base de données officielle nationale. Pour ce faire, une convention doit être signée avec le délégataire du service public chargé de gérer cette base de données, la société SAPV. Ne m'en demandez pas plus.

M. DUPORGE : Validons-nous cette proposition du Vice-Président « aux eaux » ? On est bon, je vous remercie. La 13, toujours M. BLANCART.

M. BLANCART : Oui, de façon beaucoup plus sérieuse puisqu'on parle du Syndicat Mixte des Transports, Monsieur le Président, le Syndicat Mixte des Transports donc finalise ces travaux d'aménagement de voirie dans le cadre de la mise en œuvre d'un Bus à Haut Niveau de Service. C'est dans ce cadre qu'on sollicite la mise à disposition des terrains communautaires situés dans le secteur du Centre Commercial Lens II à Vendin-le-Vieil, il y a donc lieu de signer une convention de mise à disposition temporaire de ces terrains.

M. DUPORGE : Merci M. BLANCART. Observations ? Pas de souci ?

M. CHAMPIRE : Une occupation gratuite, donc tout est possible avec le S.M.T. alors.

M. DUPORGE : N'oubliez pas que c'est une émanation de nos Communautés d'Agglomérations quand même. Pas de souci, on passe à la 14.

M. BLANCART : J'avais prévu de vous parler longuement mais je vois que l'heure tourne donc je vais aller très vite, c'est le renouvellement des représentants de la CALL à la Commission Locale de l'Eau, la C.L.E. Marque-Deûle qui doit être renouvelée l'échéance du 2 août 2019, c'est bizarre mais c'est comme ça, c'est pour 6 ans et par courrier du 2 février, la D.D.T.M. nous demande de désigner des représentants, je suppose, je ne les ai pas, que ce soient les 3 mêmes élus qu'auparavant.

M. DUPORGE : Et moi, je les ai semble-t-il, il s'agirait de vous-même M. BLANCART, de M. Pierre LACHERIE et de M. Philippe DUQUESNOY, vous êtes d'accord ? Oui, M. LACHERIE est enchanté, voilà donc ils sont donc désignés, vous en êtes d'accord, pas de souci ? La 15.

M. BLANCART : Oui, cette fois-ci il s'agit du P.A.P.I., je vous rappelle qu'il ne sera pas subventionné, du bassin versant de la Souchez. Dans le cadre du P.A.P.I. sur ce bassin versant de la Souchez, c'est engager avec la CALL et la Chambre d'Agriculture, une démarche depuis pas mal de temps déjà. Il s'agit aujourd'hui de signer une convention de partenariat pour la réalisation d'une étude d'Avant-Projet Détaillé pour un montant de 18 300 € T.T.C., d'approuver la réalisation par la Chambre d'Agriculture des actions 1,2 et 3 du programme d'animation agronomique pour un montant de 16 200 € T.T.C. et d'autoriser le Président à signer cette convention avec la Chambre d'Agriculture qui

doit nous permettre, je vais dire, de rencontrer plus facilement les agriculteurs sur les terrains évidemment agricoles où se situe un certain nombre de problèmes d'érosion et de ruissellement.

M. DUPORGE : Tout le monde est dans la lecture de la délibération. Vous n'avez pas forcément des délibérations très faciles M. BLANCART, ça demande une certaine forme de technicité quand même. Bon, on est tous d'accord là-dessus, on est sur le P.A.P.I., je vous remercie. La délibération n°16 pour des désignations sur le Syndicat Mixte de dessèchement du flot de Wingles.

M. BLANCART : C'est encore moi, le fameux flot de Wingles. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ça fait un petit bout de temps déjà, la CALL et ses substituts aux 5 communes qui siégeaient au sein d'un Comité Syndical qui s'appelait du flot de Wingles, cette substitution implique aujourd'hui que les délégués de ces communes ne peuvent plus siéger au Comité Syndical, il faut donc remplacer et désigner 5 représentants titulaires pour siéger au nouveau Comité Syndical du flot de Wingles dont la fonction sera de toute façon de clore ce fameux syndicat de façon à ce que la CALL puisse assurer elle-même la totalité de ces compétences GEMAPI. Pour ceux qui ne savent pas, le flot de Wingles, c'est une superbe rivière sur 500 m du côté d'Hulluch, ensuite on la perd à Bénifontaine et puis on retrouve des fossés un petit peu partout qui vont jusque Douvrin, Annœullin, etc ..., ça passe à Vendin aussi, mais Vendin c'est tellement grand que tout passe à Vendin.

M. DUPORGE : Pas d'observation ?

M. BLANCART : Les titulaires Monsieur le Président.

M. DUPORGE : Comment ? Les titulaires seront M. Jean-Pierre BLANCART encore une fois tient, le nom revient souvent, sera MME Maryse LOUP, M. Didier HIEL, M. Daniel TOP et M. Jacques JAKUBOSZCZAK, et bien c'est de belles désignations. On est d'accord là-dessus ? Très bien, je vous remercie. Nous passons à notre jardinier M. DUQUESNOY.

M. DUQUESNOY : Merci Monsieur le Président, il s'agit de la création de jardins, jardins paysagers mais aussi artistiques et cela dans nos cités minières, je m'explique. L'association des jardins paysagers des Hauts-de-France et des Hortillonnages gère l'organisation du festival international de jardin, intitulée art, villes & paysages Hortillonnages Amiens et développe d'autres projets paysagers contemporains et pérennes tels que les Jardins de la paix sur les sites de mémoire de la Première Guerre mondiale. L'association qui bénéficie du soutien de la Région Hauts de France et souhaite également mettre en place dans le cadre de démarches participatives des jardins paysagers et artistiques pérennes et de qualité et cela au cœur de nos cités minières. Pour la création des jardins artistiques et sur les espaces publics de plusieurs cités minières du territoire, la Communauté d'Agglomération souhaite donc non seulement appuyer l'association des jardins paysagers des Hauts-de-France en leur accordant une subvention d'un montant de 25 000 € mais aussi soutenir les communes et cela via un fonds de concours d'un montant de 50 000 € pour les accompagner à hauteur de 50 % du reste à charge sur le financement des travaux. Une précision quand même, les financements peuvent être obtenus par ces dernières et cela au titre de l'E.R.B.M.. Donc, ce qui nous est demandé aujourd'hui, c'est d'approuver ce principe, non seulement d'une subvention de 25 000 € à l'association mais aussi la mise en place d'un fonds de concours de 50 000 €. Bien entendu aussi que vous puissiez signer tous ces documents relatifs à ces dossiers.

M. DUPORGE : Merci M. DUQUESNOY. Des observations ? Il n'y en a pas. J'espère que cette initiative favorisera chez certains des vocations là parce que je pense qu'il y a dans nos cités minières matière effectivement à avoir de très belles choses, en particulier à avoir de très beaux jardins et je pense que dans le changement que l'on souhaite apporter dans nos cités minières, ça fait partie des choses également extrêmement importantes. J'espère que cette association arrivera à parvenir à ses fins. M. CHAMPIRE.

M. CHAMPIRE : La ville de Grenay est partie prenante, il n'y a pas de souci là-dessus, simplement on avait déposé un dossier dans le cadre de la D.E.T.R. pour avoir des financements dans le cadre de ce jardin au niveau de l'école Buisson-Lacore et l'Etat nous explique que dans le cadre de l'E.R.B.M., en effet, il faut que les communes fassent des efforts et la Cité 5 de Grenay a été classée exceptionnelle pour l'UNESCO sauf que la réponse de l'Etat, c'est de nous dire, cette année on ne vous accompagnera pas dans le cadre de la D.E.T.R. et donc là on se tape la tête contre les murs quand même, il y a la volonté, il y a la possibilité, on a les artistes et il y a l'Etat qui nous dit : « et bien non,

finalement, on ne vous suit pas sur ce projet-là, donc moi j'ai un peu de mal à comprendre, quel est l'objectif réellement de l'Etat, est-ce que réellement il veut accompagner à être dans le cadre de l'E.R.B.M. et à devancer et on a vu que la dernière fois Maisons & Cités, s'occupera de la Cité 5 entre 2020 et 2028 mais nous, notre projet il est actuel et on ne va pas attendre 2020 pour le mettre en place et donc on a un peu de mal à suivre les méandres de la réflexion de l'Etat. Il faut accompagner les communes dans l'E.R.B.M., il faut être ambitieux et quand il y a un projet, c'est un jardin donc ce n'est pas non plus des sommes colossales, on nous dit et bien non, ça ne peut pas rentrer dans l'enveloppe cette année et donc on ne le fait pas. Je vais écrire au Préfet pour lui dire que je ne comprends rien à la volonté affichée par l'Etat d'accompagner les communes dans le cadre de l'E.R.B.M. et dans le cadre des jardins, il me semblait que c'était une des priorités, un des axes que la Communauté d'Agglomération s'était donnée et là, quand on a un projet un petit peu ambitieux pour la ville, on nous dit : « attendez l'année prochaine ».

M. DUPORGE : C'est noté. M. DUQUESNOY.

M. DUQUESNOY : Il y a deux communes, je crois à ce jour, il y a Angres bien sûr mais aussi Lens, je ne sais pas si Lens a fait cette démarche aussi vers l'Etat pour être subventionné, moi je vais m'y engager aussi et j'ai pris un peu de recul, c'est tout ce que je peux te dire et ça vaut peut-être le coup d'écrire effectivement au Préfet et au Sous-Préfet bien sûr.

M. DUPORGE : Merci M. DUQUESNOY. On prend note de cela et éventuellement on fera nous-même remonter tes interrogations Christian. Nous passons... Pas de souci sur la délibération, on la valide. Nous passons à la délibération 18, c'est Alain ROGER qui va la présenter.

M. ROGER : Oui, Président, l'objet de cette délibération vise à conclure avec le Département du Pas-de-Calais, le contrat territorial 2019-2022. En effet, le Conseil Départemental réuni le 12 novembre dernier en séance plénière a approuvé à l'unanimité le renouvellement de sa politique de contractualisation à l'échelle des territoires intercommunaux. Cette politique s'inscrit dans la dynamique de proximité de partenariat qu'il souhaite conforter à destination des habitants et des collectivités du Pas-de-Calais. Le contrat triennal d'aménagement et de développement que le Département propose au territoire d'élaborer, a vocation à décliner ses ambitions de manière opérationnelle autour d'enjeux d'aménagement et de développement de portée intercommunale. En ce qui nous concerne, 8 enjeux identifiés pour le territoire : accompagner la mobilité des biens et des personnes sur le territoire, préserver l'environnement et participer collectivement à l'aménagement durable du territoire, poursuivre l'aménagement du territoire pour développer son attractivité économique, résidentielle, culturelle et touristique, articuler les politiques publiques pour permettre aux collégiens de prendre toute leur place sur le territoire et les aider à s'engager dans un parcours vers l'autonomie, assurer l'accessibilité des services au public par un accueil de qualité et de proximité, poursuivre le développement de réponses adaptées aux attentes des enfants, parents/familles, développer sur le champ de la prévention et de la protection en lien notamment avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, poursuivre les efforts pour favoriser et garantir l'inclusion durable pour tous en lien avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et enfin activer de manière partenariale, les leviers permettant de renforcer l'autonomie à tous les âges de la vie. Donc, ces différents enjeux sont développés dans la convention qui est liée avec cette délibération, ce qu'il faut savoir également c'est que cette contractualisation sera signée à l'échelle de l'intercommunalité pour la période 2019-2021. Sur certains enjeux, le partenaire du Département sera l'E.P.C.I. mais ce qui est important aussi de souligner, c'est que ça pourrait être une commune ou un acteur tiers. Les listes ne sont pas figées, l'E.P.C.I. est bien sûr l'interlocuteur de premier rang. Les communes dès lors qu'elles portent ou envisagent de porter en maîtrise d'ouvrage propre un projet d'équipement et de service à portée intercommunale, peuvent également devenir signataire du contrat. Ce nouveau contrat couvre donc la période 2019-2022 autour des enjeux de la mobilité, de l'aménagement durable, de l'inclusion, de l'accessibilité des services. Le partenariat se traduirait par une ingénierie partagée, études, co-animation de la participation citoyenne dans les cités E.R.B.M., (des bâches) partenariales N.P.N.R.U. et J.O. 2024 et un co-financement pour certains dossiers d'investissement sélectionnés au fil de l'eau. A noter que l'enveloppe financière correspondante d'un montant de 12 millions d'euros sur 3 ans recouvre les deux pôles métropolitains de l'Artois et d'Artois Douaisis représentant plus d'un million d'habitants et sans fléchage territoriale. Il est donc proposé de conclure avec le Département du Pas-de-Calais, ce contrat territorial 2019-2022 tel que relaté ci-dessus, voilà Monsieur le Président.

M. DUPORGE : Merci Monsieur Alain ROGER pour cette présentation complète de ce dossier de contractualisation qui va d'ailleurs passer au Conseil Départemental lundi 29, puisque cette délibération sera soumise à l'Assemblée Départementale lundi. Sur cette contractualisation, qui d'ailleurs a été présentée par les responsables du Département, il y a quelque temps, avez-vous, mes Chers Collègues, des observations à faire ? Il n'y en a pas, on valide donc cette contractualisation ? Je vous en remercie. Je pose d'ailleurs une question au maire de Bully-les-Mines. Est-ce que la ville de Bully-les-Mines a été retenue parce que je sais qu'il y avait eu un oubli à Bully-les-Mines, ça a été rectifié ? Très bien, merci. On valide cette délibération ? Je vous remercie. Alors nous passons à la suivante, c'est la 19, cette délibération 19 mes Chers Collègues, je vous propose de la reporter au prochain Conseil communautaire car nous allons avoir dans le cadre de ce plan piscine, nous attendons des informations, des compléments d'information sur une intervention qui pourrait être également celle de l'Etat et donc nous préférons, nous proposons plutôt de reporter cette délibération de manière à pouvoir quelque part mettre au goût du jour, le nouveau dispositif communautaire en fonction bien évidemment des annonces que nous attendons et qui seraient des annonces gouvernementales et donc nous présenterons ce plan piscine au prochain conseil communautaire. Nous passons à la délibération n°20, c'est M. Jacques LARIVIERE. Puisque M. LARIVIERE laisse sa place il est remplacé, il est remplacé par une charmante dame, c'est MME Maryse LOUP.

MME LOUP : Donc, moi je vais vous parler de plusieurs délibérations concernant les recrutements donc l'emploi. Alors la première donc conformément aux objectifs de la CALL d'accompagner opérationnellement la mise en œuvre de l'E.R.B.M. sur son territoire, une Direction de projets E.R.B.M. sera mise en place au sein de la Direction Générale des Services Techniques au sein de laquelle il est proposé donc la création à partir du 26 avril 2019, d'un emploi à temps complet de chargé de mission E.R.B.M..

M. DUPORGE : Très bien, on est d'accord ? Il sera très occupé ce chargé de mission.

MME LOUP : Alors la suivante, il s'agit donc de proposer, de créer spécifiquement un poste de juriste expert projets complexes sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux. En effet, ce juriste sera placé au sein du service des affaires juridiques en lien étroit avec les services supports et opérationnels, il mettra à la disposition de la collectivité son expertise juridique, il participera à l'expression des besoins et à la détermination du montage juridique le plus approprié à mettre en œuvre, il accompagnera également les services dans le cadre des procédures impliquant des phases de négociation.

M. DUPORGE : Et bien, il a intérêt à être armé.

MME LOUP : Je pense.

M. DUPORGE : Alors on passe aux suivantes.

MME LOUP : Le comité d'engagement de l'ANRU a alloué des subventions pour le financement de 3 postes au niveau de la CALL sur la base du forfait directeur du projet. Le service NPRU est structuré comme suit : une directrice de projet et deux chefs de projet sur les thématiques coordination sociale et habitat, assistés d'une référente administrative et financière. Donc, en déclinaison de cette organisation, il est proposé la création à partir du 24, donc d'hier, avril 2019, d'un emploi à temps complet de chef de projets coordination sociale.

M. DUPORGE : Tout à fait, pas de souci là-dessus et réajouter que cela est largement financé par l'ANRU.

MME LOUP : Enfin recrutement d'un coordinateur Local de santé. Donc, suite à la délibération prise en Conseil communautaire du 18 décembre 2018 et actant la signature de la charte partenariale préalable à la signature du C.L.S., il est aujourd'hui proposé la création d'un poste de coordinateur local de santé qui sera chargé en lien avec la collectivité et la direction territoriale de l'A.R.S. de conduire l'écriture du futur contrat local de santé sur la base des orientations définies par la Charte d'engagement en fédérant et coordonnant les signataires et les partenaires dans le respect du calendrier fixé. Il impulsera et coordonnera la dynamique autour du C.L.S. sur le territoire et les collectivités signataires de ce Contrat Local de Santé.

M. DUPORGE : Merci pas d'observation non plus là-dessus, on est d'accord ? On poursuit avec l'énergéticien.

MME LOUP : Alors cette fois oui, recrutement d'un énergéticien bâtiment, exploitation, fluides, performance énergétique, énergies renouvelables et de récupération. Voilà donc, je vais vous faire part des missions de cette personne donc bien sûr ceci en matière de transition énergétique. Donc les missions, contribuer à identifier les sources d'amélioration de l'efficacité énergétique du territoire : sur le patrimoine public, l'habitat, les bâtiments économiques et tertiaires, analyser les projets identifiés, construire et/ou accompagner les préconisations techniques et les mettre en œuvre ou accompagner les partenaires dans la mise en œuvre, contribuer à la recherche des financements nécessaires, identifier les sources de production d'énergies renouvelables sur le territoire, construire et/ou accompagner les préconisations techniques et les mettre en œuvre ou accompagner les partenaires dans la mise en œuvre, contribuer à la recherche des financements nécessaires, et enfin contribuer à l'animation des acteurs afin de fédérer les actions du territoire, faire évoluer la culture, voilà pour les recrutements.

M. DUPORGE : Il y avait une observation, vas-y Christian.

M. CHAMPIRE : Je profite que Jean-François ne soit pas à table et qu'il n'écoute pas, dans la définition du poste, il me semble quand même qu'il manque une source locale qui existe et qui s'appelle le gaz de mine et qui s'échappe si on ne l'exploite pas et qui pollue plus quand il s'échappe que quand on le récupère, je pense qu'à Avion ce qui est fait en « transformation » et ce serait bien que notre énergéticien ne jette pas un voile pudique sur cette situation-là mais au contraire, qu'il s'en empare et qu'on voit les projets qu'on puisse réaliser avec ce gaz de mine, il semblerait qu'à Béthune ça puisse permettre d'assurer le chauffage pour un certain nombre d'immeubles et donc il n'y a pas de raison qu'on passe à côté de cette possibilité simplement parce qu'en effet ce n'est pas une énergie renouvelable mais c'est une énergie qui est locale et qui, de toute façon si on ne l'utilise pas, s'échappe et pollue l'atmosphère.

M. DUPORGE : Comme Jean-François est revenu, tu pensais qu'il ne reviendrait pas et bien si et il a même écouté donc il peut répondre.

M. CARON : Je n'étais pas loin. Non mais moi je suis à 1 000 % d'accord, c'est ce qu'on appelle les productions fatales et les productions fatales de toute façon elles s'échappent dans l'atmosphère si on ne les gère pas. Donc, est-ce qu'on peut dire que c'est renouvelable ou pas ? Ce n'est même pas sûr parce que ça pourrait même presque être renouvelable parce qu'après tout la roche, elle produit. Moi, je redis ici et je l'ai dit aux élus d'Avion, je l'ai dit à son maire, je crois qu'il est parti mais je vous le dis aux élus d'Avion, je suis à fonds pour ça et dans le cadre du raisonnement qu'on tient à l'échelle du Pôle Métropolitain avec la construction de la turbine de l'éco-transition, cette question-là est extrêmement importante d'autant que les gisements semblent beaucoup plus important qu'on ne croyait. Donc, c'est une question de sécurité, d'approvisionnement local. Je pense qu'il faut vraiment y aller, aucun problème.

M. DUPORGE : Ecoutez, moi je pense que la remarque est bien fondée donc on va rajouter dans les missions qui seront celles de cet énergéticien et bien nous rajouterons cet aspect-là. Il va falloir qu'il ait une sacré technicité parce que quand je vois ce dont il va devoir s'occuper, il va falloir qu'il soit costaud. Donc, on rajoute cela. Bonne remarque, merci. Alors nous en venons à la rétrocession des aides du FIPHFP.

MME LOUP : Oui, donc la délibération vise simplement à autoriser le Président à effectuer la rétrocession des sommes perçues par la collectivité dans le cadre des demandes d'aides, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées donc à destination des agents concernés.

M. DUPORGE : Pas de souci là-dessus.

MME LOUP : Ce qui est tout à fait logique.

M. DUPORGE : Les véhicules, la mise à disposition.

MME LOUP : Dans le cadre de la mise à disposition de véhicules aux agents territoriaux, il s'agit d'autoriser le Président annuellement à mettre à disposition un véhicule aux agents lorsque leurs missions le justifient.

M. DUPORGE : Pas de souci non plus là-dessus, on est d'accord ? On passe à la délibération 28, M. KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Monsieur le Président merci donc suite à la tenue du comité de suivi annuel composé de 14 communes adhérentes du service mutualisé d'instruction des actes d'urbanisme et bien il est proposé de modifier la convention cadre et ses annexes. Modification qui porte sur deux aspects, d'abord sur les tarifs, le comité de suivi propose d'instaurer une cotisation forfaitaire annuelle proportionnelle au nombre d'habitants et permettant la baisse de la facturation des actes. Deuxième aspect, il s'agit de modifier le périmètre d'intervention, c'est-à-dire supprimer l'obligation de transmission de tous les actes, voilà pour les deux modifications et ensuite vous disposez en annexe, comme vous l'avez vu, du modèle de la convention modifiée, des dispositions financières et de la procédure d'instruction, voilà il s'agit donc de modifier cette convention du service mutualisé.

M. DUPORGE : Merci beaucoup M. KUCHCINSKI, pas de remarque particulière ? Donc on passe à la suivante.

M. KUCHCINSKI : Suite à la démission de Bernard OGIEZ, nous avons introduit tout à l'heure Alain LHOEZ et bien nous continuons à remplacer Bernard OGIEZ dans les divers organismes donc à savoir le S.M.T., donc changement au S.M.T. c'est Daniel KRUSZKA qui assurera la mission de titulaire et c'est Alain LHOEZ qui devient suppléant, le SIZIAF, il siègera également au SIZIAF, il siègera également à l'Association Eau Artois, il siègera également à la commission Transport Mobilité Intermodalité et on le retrouvera non pas aux Voies Navigables de France puisque c'est Alain ROGER qui prendra le poste de titulaire. Voilà, Monsieur le Président.

M. DUPORGE : Merci, M. KUCHCINSKI. Bon, allez, on termine toujours par le meilleur, on va terminer par M. Jean-Marie ALEXANDRE, pourtant je n'ai rien à lui demander, je vous assure.

M. ALEXANDRE : Moi non plus. Donc la délibération 30 consiste à reconduire si vous en êtes d'accord les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées donc ça c'est une habitude et vous avez la liste des titulaires, il s'agit des maires des communes de l'agglomération en laissant à chacun le soin de désigner le suppléant de sa commune.

M. DUPORGE : Merci, M. ALEXANDRE, pas d'observation là-dessus ? Donc n'oubliez pas de désigner vos suppléants. Il y a quand même un dernier point puisqu'il y a une motion qui a été déposée par les élus du Groupe Socialiste Verts et Apparentés, Groupe Républicain et Groupe Communiste. Donc, je demande à qui pour la présenter ?

M. TRONI : On a bien retiré la 19 mais la 20 a été retirée aussi ?

M. DUPORGE : Oui, tout à fait, les deux ont été retirées, bien évidemment, les deux étaient liées donc les deux sont retirées. Alors sur cette motion, c'est M. BAVAY qui s'y met, qui s'y colle. Allez Alain, on y va.

M. BAVAY : Il y avait deux possibilités puisque Bruno TRONI co-anime avec moi la Commission santé et cette motion a été élaborée dans le cadre de cette commission santé donc elle a pour titre : « nous ne voulons toujours pas d'une crise sanitaire » et ce qui fait référence à une motion antérieure au cours de laquelle nous dénonçons justement le fait de ne pas vouloir de crise sanitaire. A plusieurs reprises, au sein de cette assemblée, les élus de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont tenu à faire part de leurs inquiétudes et colères sur les questions liées à la santé sur notre territoire. En effet, les indicateurs de santé montrent une triste réalité : nous sommes le territoire le plus mal loti sur le plan sanitaire. L'environnement, les comportements humains et la fragilité économique sont autant de facteurs qui confirment cet état de fait. L'écart par rapport aux références nationales nécessite que nous nous mobilisions de manière active et donc investir sur la santé, et nous le faisons. La mortalité sur l'ensemble de la population du territoire de l'agglomération de Lens-Liévin dépasse de 38% la mortalité moyenne française. Ainsi, l'excès annuel de mortalité sur notre territoire est de 635 décès par an. Cette situation n'a jamais été traitée, ni prise en compte par l'Etat. Si aucune

action forte n'est envisagée, le surcroît de mortalité atteindra 42% en 2020 et 46% en 2025. A ce jour, nous déplorons l'absence de mesures concrètes répondant aux inquiétudes légitimes des habitants qui subissent de jour en jour les difficultés rencontrées en matière d'offre de santé de proximité, même si l'engagement de la Communauté d'Agglomération aux côtés de l'ARS pour la structuration d'un Contrat Local de Santé et nous y avons fait référence tout à l'heure pourra apporter à terme quelques solutions. Pire encore, un reportage au journal télévisé de 20h sur France 2, mais on aurait pu parler aussi du journal régional de France 3, a de nouveau mis en exergue le désastre sanitaire de notre territoire en ciblant la situation explosive des urgences du Centre Hospitalier de Lens. Une image déplorable de notre territoire qui aurait pu être évitée. En effet, lors de la visite sur le territoire de Lens-Liévin le 9 novembre de la Ministre de la Santé et des Solidarités, Mme Agnès BUZYN, les membres de la commission santé de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont souhaité l'alerter sur la disparition d'une équipe de SMUR indispensable à notre territoire. Nous avons ensemble évoqué les moyens légaux, organisationnels et financiers de respecter l'injonction faite par l'ARS des Hauts-de-France de rouvrir cette deuxième équipe de SMUR. Mme BUZYN avait alors proposé de travailler conjointement avec l'ARS sur la base de l'article 51 du PLFSS2018, qui permet des projets innovants utiles à la santé des habitants. Les expériences de paramédicalisation des secours fonctionnent chez les sapeurs-pompiers et ont déjà été expérimentées dans d'autres SMUR de France, sans soulever de problèmes particuliers. Tel est le cas à Mulhouse ou à Toulon. Malgré cela, cette décision n'a pas été suivie d'effets accentuant donc la crise sociale et sanitaire touchant aussi bien le personnel médical et paramédical que sa population. A terme, c'est la disparition pure et simple du SMUR de Lens et donc la classification en zone blanche d'un territoire déjà fortement « sinistré » en matière d'offre de soins. Nous savons pertinemment que le débat ne réside pas entre un SMUR médicalisé et un SMUR paramédicalisé. Nous savons pertinemment qu'il y a un débat au sein de la communauté médicale et que la paramédicalisation n'est certainement pas la clé de voûte dans la résolution de ces difficultés mais il faut bien chercher des solutions. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Ce sont près de 1 500 carences de SMUR par an sur notre secteur que nous pourrions ainsi partiellement éviter. C'est aussi l'occasion d'améliorer sensiblement les conditions de travail particulièrement pénibles pour les médecins des urgences du SMUR de Lens et d'augmenter ainsi les chances de recrutement médical. Compte tenu de la pénurie médicale qui ne pourra être résorbée sur les prochaines années, l'immobilisme est une impasse dangereuse pour les habitants. Nous regrettons à nouveau que les engagements pris et les moyens d'aboutir au seul projet réaliste pour rouvrir cette deuxième équipe de SMUR Lensoise ne soient respectés. A l'époque, nous avons sensibilisé la Ministre sur le fait que les équipes du terrain sont prêtes, les protocoles et l'organisation sont construits, l'opérationnalité ne tient plus qu'au respect d'une seule volonté politique. La mise en exergue d'une crise des urgences accentue la partie visible de l'iceberg d'un malaise qui grandit sournoisement et qui pourrait fauter d'actions concrètes et de décisions lourdes conforter la crise sanitaire sans précédent que subit notre territoire. Nous ne pouvons le tolérer ! Considérant qu'il est de notre responsabilité d'élus d'alerter l'opinion publique et d'agir et ce, en dépit du fait que la Communauté d'Agglomération ne soit pas compétente en matière de santé et qu'elle n'a aucun pouvoir de décision. Les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, du Groupe Républicain, et du Groupe Communiste de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN, exigent que soit prises en compte les propositions émises par les membres de la commission santé et invitent le Gouvernement à prendre des mesures fortes pour apporter les corrections indispensables à cette crise qui n'a que trop dure.

M. DUPORGE : Merci M. BAVAY, je suppose qu'il y a sans doute des ajouts.M. LETOQUART.

M. LETOQUART : Une fois n'est pas coutume, j'ai préparé par écrit et je vais être un petit peu plus long que je ne le suis d'habitude parce que c'est un dossier qui est sensible et il ne faut pas hésiter à être précis. D'abord, évidemment il n'y a pas de suspens à avoir, on va voter cette motion dès demain, on la votera, ce n'est pas la première qu'on vote à ce sujet et je suppose même que ce n'est pas la dernière qu'on vote puisque les problèmes ne seront pas résolus demain. Nous reconnaissons d'ailleurs dans le texte proposé pas de mal de phrases qu'on a pu lire, écrire ensemble et c'est une motion commune qui est très importante. Je sais que ce n'est pas l'intention du rédacteur que de sous-entendre cela mais je voulais apporter en précision que ce n'est pas le reportage de France 2 évidemment qui donne une image dégradée du Bassin Minier ou de ce qu'on y pratique comme soins mais bel et bien les conditions d'accueil qu'on a maintes et maintes fois dénoncées ensemble et qu'ont dénoncés le personnel et les patients. Si je dis cela, c'est parce que j'ai encore entendu ce matin dans les locaux de la Direction que ce reportage aurait fait fuir ceux qui pourraient postuler. Alors, c'est pour moi l'occasion de leur dire ici solennellement que ce ne sont pas les images de France 2, ce que moi j'ai pu dire à l'A.F.P., ce qu'un collègue a pu dire à France 3, qui ont fait fuir les



médecins, ils sont 2/3 à avoir quittés le navire en perdition et ils avaient prévenu, car la réalité est simple, c'est l'insuffisance de lits pour hospitaliser les malades qui ont eu raison de leur profond attachement au service public hospitalier. On ne peut pas avoir justifié toutes les fermetures de lits et pleurnicher aujourd'hui sur le sort de ce service en train de mourir. Voici la lettre ouverte qu'ils avaient rédigée avec d'autres catégories de personnel pour dénoncer la gouvernance calamiteuse du C.H.L., l'abandon par l'ARS de cet hôpital de Lens et qu'ils avaient donnée à l'ARS, au Directeur et au Président du Conseil de Surveillance lors des vœux. Ils n'ont eu aucune réponse, aucune amélioration de leurs conditions d'exercice évidemment, aucun progrès mais aucun accusé de réception même. J'ai aussi ici la lettre que l'intégralité des médecins des urgences ont signée pour expliquer la catastrophe qui nous arrive aujourd'hui. Les raisons qui nous mènent dans l'impasse, la folie suicidaire des fermetures de lit, c'était il y a un an et demi, deux ans, ils l'ont tous signés même les plus timides, même les moins révolutionnaires, même ceux qui ne sont pas communistes parce que chez les médecins il n'y en a pas beaucoup. Vous vous en doutez, oui... Donc, ils y exprimaient de surcroît un vrai mal de vivre et ça aurait dû inquiéter. Avec le collectif santé mais aussi avec la commission santé qu'Alain BAVAY a mise en place avec laquelle on travaille en bonne intelligence, nous avons relié ce problème, nous en avons échangé ensemble avec Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération aussi d'ailleurs au cours d'une réunion de travail. Alors par esprit d'apaisement ou parce qu'on ne tire pas sur une ambulance en feu, je ne ferai pas plus état ici de la réponse qui leur avait été faite à l'époque. Au lieu de prendre la mesure de ce qu'il se passait, il leur a été fait une réponse péremptoire, cassante, dogmatique qui, en aucun cas n'a pu leur faire croire que quelqu'un les écoutait. Alors, voilà France 2 et RTL ont agité un chiffon et voilà que la Député macroniste de l'Isère, Emilie CHALAS vient nous rendre visite aux urgences, c'était cet après-midi, elle a été accueillie en grande pompe par le Directeur et le Président du conseil de surveillance, moi je ne serais pas déçu d'elle parce que je n'en attends rien et les collègues qui étaient présents, cet après-midi et qui l'ont rencontrée me confirment de toute façon qu'il n'y avait pas grand-chose à en attendre. Qu'ils viennent en pleine période électorale faire leur campagne de communication chez nous, soit, je souligne juste que d'autres parlementaires dont le Sénateur WATRIN ont épuisé des refus lorsqu'ils ont visité l'hôpital, c'est un ostracisme que je voulais signaler mais aujourd'hui ce qui depuis la première heure alerte, d'autres, ceux qui ont eu une oreille attentive, d'autres encore qui n'ont rien entendu ou qui ont fait semblant de ne pas entendre et pour finir ceux qui aujourd'hui virent leur cutie, nous disons stop, la catastrophe est là, on est les deux pieds dedans, elle est même pire que ce que nous supposions lorsque cette motion a été écrite il y a quelques jours, par exemple on n'a pas de Directeur d'ARS nommé où a-t-on déjà une Préfecture sans Préfet ? Et bien dans les Hauts de France, la Directrice MME RICOMES a pris sa retraite, alors elle a bien le droit le temps qu'elle existe et depuis rien, nada, que tchi, peau de balle ! On n'a pas de Directeur d'ARS, on a une administration provisoire qui s'occupe, voilà. On a besoin d'un vrai pilotage stratégique, c'était le rôle de l'ARS pour l'instant, on a rien. On a laissé s'installer un sous-effectif qui menace l'existence même de notre hôpital. Les urgences ferment, des activités entières, je pense notamment à l'unité d'hospitalisation courte durée qui est l'unité qui sert de tampon lorsqu'on n'a pas assez de places à l'hôpital, je vous laisse deviner son importance. C'est un service qui fait 70 000 entrées par an, qui se verrait même peut-être fermé puisque ça a été évoqué en réunion de services sur des périodes où on n'arrive plus à boucler les plannings médicaux pour la nuit, voire même en journée si on ne trouve pas de docteurs d'ici les vacances. Evidemment, ce n'est pas en période de vacances, qu'on en trouvera. Le SMUR, on en parle longuement dans la motion pour lequel on avait un engagement ministériel de réouverture même paramédicalisé, même si on sait que ce n'est pas la panacée, va être amputé de nouveau d'une équipe en journée, ce qui veut dire qu'on a l'arrondissement de Lens, 50 communes, 400 000 habitants qui n'auront qu'un médecin 24h/24h pour s'occuper de la sécurité de ces habitants. Les urgences d'Hénin-Beaumont qui elles aussi commencent à rencontrer des difficultés pour maintenir leurs effectifs médicaux et qui envisagent elles-aussi de fermer en nuit profonde pendant la période des vacances de juillet-août. Donc, pour finir, je ne voudrais pas omettre de mentionner le communiqué de l'ARS, qui explique qu'ils feront appel aux volontaires des autres hôpitaux pour aider à combler les trous laissés béant dans le planning, du fait de la surdité de ceux qui se sont assis sur les plaintes des personnels médicaux et non médicaux. Ce n'est pas ça que j'attendais d'une ARS, de son rôle prétendument stratégique dans l'organisation du système sanitaire. S'ils veulent, ils peuvent nous faire un communiqué aussi nous demandant de brûler des cierges, en espérant que la situation s'améliore d'elle-même. C'est encore une fois se moquer des gens, de la population, des soignants, des élus locaux qui, on est tous là ici, en tout cas les présents, qui comme nous aujourd'hui alertons sur le drame qui est en train de se nouer sous nos yeux et je suis bien heureux qu'ensemble aujourd'hui on ait les yeux grands ouverts sur cette situation.

M. DUPORGE : M. ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Juste quelques mots pour bien sûr souligner combien est pertinente cette motion et combien sera apprécié le fait que nous la votions tous ensemble. Appuyer ce que vient de dire M. LETOQUART d'autant plus qu'au-delà de ce que nous sommes, de simples élus locaux, quelquefois départementaux, et faisant appel à nos sénateurs, sénatrices de la Communauté d'Agglomération enfin par anciennement, je pense à Sabine VAN HEGHE et je pense pour la C.A.H.C. à Cathy APOURCEAU-POLY, ayant ensemble fait des interventions auprès de la Ministre au Sénat, c'est la même fin de non-recevoir, c'est-à-dire que la réponse est toujours dilatoire et lorsque la question est posée de manière écrite et bien aucune réponse ne leur parvient. C'est dire l'arrogance et le dédain qu'il y a de la part du pouvoir actuel vis-à-vis des élus quels qu'ils soient même s'il y a quelques instants dans sa conférence de presse, le Chef de l'Etat, a dit combien il appréciait et combien il avait découvert le travail des élus et je pense qu'il lui manque encore quelques chapitres pour qu'il se rende compte effectivement de l'importance de ce travail et peut-être comprendre enfin ce qu'est le désastre sanitaire dans un paysage qui est celui que nous connaissons mais que connaît aussi Paris parce qu'il y a dans certains hôpitaux de la Région Parisienne même, au centre de Paris, le même problème qui se pose sans que celui-ci soit résolu et soit prêt de l'être parce que c'est un gouvernement de comptables, c'est un gouvernement qui a des yeux fixés sur la ligne des 3 % des visites publiques et qui n'a aucune marge de manœuvre à cause des traités qui ont été signés dans le passé. Donc, notre contestation est non seulement bienvenue, justifiée, elle vient en appui de ce qu'a pu dire le Président du Conseil d'Administration auprès de la personne dont on n'attend pas grand-chose mais qui était là quand même, peut-être avons-nous un petit espoir et si, nous n'y croyons pas et bien c'était quand même important qu'ensemble nous soyons unis pour cette protestation.

M. DUPORGE : Merci M. ALEXANDRE et je rejoins la satisfaction de voir l'ensemble des groupes voter cette motion et vous avez parlé de désastre, c'est plus qu'un désastre parce que c'est au détriment de la santé et de la vie parfois de nos concitoyens donc notre révolte notre indignation, elle est tout à fait juste. Nous ne sommes pas effectivement dans le cadre des compétences de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin c'est vrai mais nous sommes élus et un élu est là aussi pour interpeller même s'il n'est pas dans le champ de ses compétences de la collectivité en question, il est là pour interpeller les pouvoirs publics, c'est ce que nous faisons aujourd'hui mais vous savez ce qui m'interpelle le plus, j'ai eu l'occasion une fois de voir, il n'y a pas très longtemps MME BUZYN, Ministre de la Santé à qui j'ai fait remonter ces questions-là, il y avait plusieurs élus du territoire qui étaient là, d'ailleurs M. LETOQUART était présent et l'on a en face d'elle, une dame qui est Ministre, qui se dit compréhensive et qui dit « qu'effectivement, il va y avoir les moyens d'intervention ». J'ai eu l'occasion d'ailleurs aussi de parler de ce même problème de santé à l'Elysée lorsque le Président MACRON, qui semble t'il a découvert les élus mais je pense qu'il a encore plusieurs rencontres à faire. Je lui ai parlé de la situation sanitaire de ce territoire, il a été le premier à acquiescer et à se retourner vers les Ministres en question pour leur dire qu'il fallait apporter les correctifs nécessaires et pour autant, ce qui m'inquiète c'est que rien ne s'améliore, rien ne s'améliore bien au contraire et vous savez lorsque vous allez aux urgences de l'hôpital de Lens, je vais dire c'est « indigne », c'est plus qu'indigne, c'est honteux, je le dis ça relève de la honte et j'espère bien que nous allons nous laver de cette honte, que ceux de là-haut vont se laver de cette honte et qu'enfin les moyens vont être mis à disposition pour qu'il y ait les correctifs apportés, ce n'est même plus une urgence, c'est plus qu'une urgence. Donc, je félicite ce conseil communautaire d'apporter dans son unanimité son soutien à cette motion. Pas de souci particulier ? Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, je vous remercie de votre attention à ce conseil communautaire et de votre indulgence, également pour cette séance, merci à vous, bonne soirée.